REÇU EN PREFECTURE
le 02/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20240829-D69_HUH2024

POLYNESIE FRANCAISE
Commune de HUAHINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉLIBÉRATION n° 2024.00069 du 29 août 2024
Adoptant le principe de l'opération intitulée « Travaux d'adduction d'eau potable : extension du réseau AEP de FITII, secteur de TEVAIRAHI », approuvant le dossier technique, et sollicitant le concours financier du FIP

En sa séance du 29 août 2024 à 8h30, convoquée le 22 août 2024 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. Erick FANIU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;

Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

Vu la circulaire n° HC/127269/DIE/BFC du 11 juin 2024 relatif à l'appel à projets au titre du Fonds intercommunal de péréquation pour l'année 2025 ;

Considérant le schéma directeur de l'eau potable de la commune de HUAHINE ;

Considérant les très nombreuses et récurrentes doléances des habitants du quartier de TEVAIRAHI situé en montagne et non raccordé au réseau principal ;

Considérant la note de présentation ci-annexée ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Le conseil municipal adopte le principe de l'opération intitulée « travaux d'adduction d'eau potable : extension du réseau AEP de FITII, secteur de TEVAIRAHI » ainsi que le dossier technique correspondant.

Article 2 : La commune sollicite le concours financier du FIP conformément au plan de financement suivant :

			T.T.C.	
N° opération	Libellé	Bailleur de fonds	Assiette coût en XPF	Taux de participation
532	Travaux d'adduction d'eau potable : extension du réseau AEP de FITII, secteur de TEVAIRAHI	FIP	45 006 580	80,0%
		Commune	11 251 645	20,0%
			56 258 225	

REÇU EN PREFECTURE
le 02/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20240829-D69_HUH2024

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer les différentes conventions de financement du FIP ainsi que tous avenants subséquents.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

21 membres sont présents au moment du vote :
M. Marcelin LISAN (Maire), Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au Maire), Mme Tatiana TAPAO épse FAAHU (3ème Adjoint au Maire), M. Antonio MALATESTE (4ème Adjoint au Maire), Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire), M. Hapue Grégoire TUMARAE (6ème Adjoint au Maire), Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjointe au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), Mme Dorida VAIHO épse HEITAA (Conseillère municipale de Fare), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de Fare), M. Jacques ROURA-ARUTAHI (Maire délégué de Fitii), M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva), M. TEFAATAUMARAMA Timiona Ervan (Conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii), M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii), M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare), Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire déléguée de Tefarerii), M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Conseillère municipale de Maroe), M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea).

7 membres ont donné pouvoir :
1. M. Pitori GIBERT (Conseiller municipal de Haapu) donne pouvoir à M. Gaston LEMAIRE
2. M. Gaéton MOUSIN (Conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Nicole PAU épse ROURA
3. M. Claude CHONG (Conseiller municipal de Haapu) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN
4. Mme Tehani TIATIA épse LY (Conseillère municipale de Haapu) donne pouvoir à Mme Tania TEREMATE
5. M. Gyle TEMEHARO (Conseiller municipale de Parea) donne pouvoir à M. Eugène TUIHANI
6. Mme Edna TEHIHIRA épse ITCHNER (Conseillère municipale de Faie) donne pouvoir à M. Antonio MALATESTE
7. Mme Tepora RAI épse TEPOU (Conseillère municipale de Maroe) donne pouvoir à M. Eremoana TEPA

1 membre est absent :
1. Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva)

Indications sur le résultat du vote :
Votants : 28 dont 07 pouvoirs
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Exprimés : 28
Votes pour : 28
Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

COMMUNE DE HUAHINE
Polynésie Française
Liberté
Égalité
Fraternité
République Française

Marcelin LISAN